

FORMATIONS IMMOBILIÈRES

La Solution  formation.

JURIDIQUE

- DÉONTOLOGIE, LOI TRACFIN, NON-DISCRIMINATION
- LA LOI CLIMAT
- DROIT APPLIQUÉ AUX AFFAIRES IMMOBILIÈRES
- DROIT FISCAL
- FISCALITÉ IMMOBILIÈRE
- GESTION DE PATRIMOINE ET FISCALITÉ
- PROMOTION IMMOBILIÈRE
- AVIS DE VALEUR ET PLUS VALUE...
- LE STATUT D'AGENT COMMERCIAL
- LA LOI DE FINANCE
- LA RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE
- LA LECTURE DES DIAGNOSTICS
- LES RÉGIMES MATRIMONIAUX ET LES RÈGLES DE SUCCESSION

NÉGOCIATION TRANSACTION

- REBOOSTING COMMERCIAL
- NÉGOCIER UNE OFFRE D'ACHAT
- DE LA PROSPECTION À LA PRISE DE MANDAT EXCLUSIF...
- LES OBJECTIFS ET L'ARGUMENTAIRE
- DE L'OFFRE D'ACHAT À L'ACTE DE VENTE
- TECHNIQUES ET STRATÉGIES DE PROSPECTION
- TECHNIQUES GÉNÉRALES DE NÉGOCIATION
- PRATIQUES DE L'ÉVALUATION DES BIENS IMMOBILIERS
- VEILLE JURIDIQUE EN TRANSACTION
- LE COMPROMIS DE VENTE
- LE VIAGER
- LA VENTE D'UN LOT EN COPROPRIÉTÉ
- LE LOGEMENT DÉCENT
- LA VEFA : VENTE EN ÉTAT DE FUTUR ACHÈVEMENT
- LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ
- LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE
- EVALUATION DE BIENS AVEC DES OUTILS D'EXPERT IMMO

TECHNIQUE

- URBANISME
- PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
- PATHOLOGIE DU BÂTIMENT NIVEAU 1 ET NIVEAU 2
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE
- INITIATION À L'URBANISME, ARCHITECTURE
- RÉSEAUX SOCIAUX ET E-RÉPUTATION
- COMPTABILITÉ IMMOBILIÈRE
- SOCIÉTÉ CIVILES IMMOBILIÈRES (SCI)
- SÉCURITÉ POUR GARDIENS D'IMMEUBLE...

FORMATIONS IMMOBILIÈRES

La Solution formation.

GESTION / LOCATION

- VEILLE JURIDIQUE EN GESTION LOCATIVE
- LE BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL
- LE CONTENTIEUX LOCATIF
- LE DÉPART DU LOCATAIRE
- LA DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS
- LES BAUX D'HABITATION
- LES BAUX COMMERCIAUX
- LES LOCATIONS SAISONNIÈRES
- LE MANDAT : ASPECTS PRATIQUES
- MAITRISER LA LOI DU 6 JUILLET 89
- LES CHARGES LOCATIVES ET LES TRAVAUX LOCATIFS
- LA GESTION LOCATIVE D'UN LOT EN COPRO
- LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU LOCATAIRE
- L'ÉTAT DES LIEUX
- GESTION DES CONFLITS PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE
- LE LOGEMENT DÉCENT
- LA GESTION DES SINISTRES
- ENCADREMENT DU LOYER
- LA LMNP
- L'ACTIVITÉ DE LOUEUR EN MEUBLÉ

SYNDIC

- VEILLE JURIDIQUE EN SYNDIC
- TRAVAUX D'ENTRETIEN
- LA VENTE D'UN LOT EN COPROPRIÉTÉ
- LES CHARGES ET LES TRAVAUX EN COPROPRIÉTÉ
- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- LA GESTION DES SINISTRES
- LES DIFFÉRENTS GROUPEMENTS DE PROPRIÉTAIRES
- CONTENTIEUX ET PRÉ-ÉTAT DATÉ
- LES SERVITUDES
- LA NOTION D'IMMEUBLE
- LES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES EN SYNDIC

CQP CHARGE DE COPROPRIETE

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un bac validé + 2 ans d'expérience professionnelle, et /ou à des candidats titulaires d'un bac+2 en spécialité commerciale, vente, immobilier, gestion, droit ou comptabilité.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Chargé de copropriété.
- Posséder les compétences associées à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

MODALITES D'ÉVALUATION

Évaluation écrite notée pour chaque module.

Examen écrit final avec 2 études de cas.

Examen oral avec 2 jeux de rôle et entretiens d'exploration devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mix de présentiel et distanciel.

DUREE

35 jours soit 245 heures

DELAIS D'ACCES

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

INDICATEURS DE RESULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

Maj 2023

CONTENU

BLOC DE COMPETENCES 1 :

BC1	Modules de formation ou UV
Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété	M1 – Participation à la prise en charge administrative (gestion) des contrats de syndic
	M2 – Organisation de l'assemblée générale des copropriétaires
	M3 – Traitement des demandes et des doléances des copropriétaires
	M4 – Gestion des données et suivi des factures de la copropriété

BLOC DE COMPETENCES 2 :

BC2	Modules de formation ou UV
Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété	M1 – Entretien courant des parties communes et des équipements communs de la copropriété
	M2 – Gestion des sinistres
	M3 – Suivi des travaux d'entretien et de maintenance votés par l'assemblée générale
	M4 – Suivi régulier du personnel salarié (gardiennage ou d'entretien) de la copropriété

Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP

Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet

CQP CHARGE DE GESTION LOCATIVE

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un bac validé + 2 ans d'expérience professionnelle, et /ou à des candidats titulaires d'un bac+2 en spécialité commerciale, vente, immobilier, gestion, droit ou comptabilité.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Chargé de Gestion locative.
- Posséder les compétences associées à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

MODALITES D'ÉVALUATION

Évaluation écrite notée pour chaque module.

Examen écrit final avec 2 études de cas.

Examen oral avec 2 jeux de rôle et entretiens d'évaluation devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mix de présentiel et distanciel.

DUREE

35 jours soit 245 heures

DELAIS D'ACCES

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

INDICATEURS DE RESULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

Maj 2023

CONTENU

BLOC DE COMPETENCES 1 :

BC1	Modules de formation
Concourir à la gestion locative liée à l'entrée et à la sortie du locataire-preneur	M1 – Participation à la sélection du dossier du locataire-preneur
	M2 – Etablissement du bail de location
	M3 - Organisation de l'état des lieux d'entrée
	M4 – Traitement du congé du locataire et organisation de l'état des lieux de sortie

BLOC DE COMPETENCES 2 :

BC2	Modules de formation
Assurer le suivi du contrat durant la location du bien immobilier et le maintien en bon état du bien immobilier	M1 – Suivi du contrat de location du bien immobilier auprès du locataire
	M2 – Suivi de la gestion du mandat auprès du propriétaire bailleur
	M3 – Maintien du bien en bon état de réparation locative (bien immobilier occupé)
	M4 – Remise en état du bien immobilier (vide)

Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP

Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet

CQP NEGOCIATEUR IMMOBILIER INSCRIT RNCP 38277

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un niveau 3 en France ou à l'étranger par la voie de la formation ou de l'expérience professionnelle, disposer des compétences rédactionnelles pour pouvoir suivre la formation.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Négociateur immobilier.
- Posséder les compétences associés à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

MODALITES D'ÉVALUATION

Contrôle certificatif en cours de formation.

Examen écrit final avec études de cas.

Examen oral avec jeux de rôle et entretien d'exploration devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

Chaque Bloc de compétences peut être suivi et validé indépendamment.

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mixte de présentiel et distanciel.

DELAIS D'ACCES

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

DUREE

34 jours soit 238 heures + 15 heures d'épreuves certificatives

INDICATEURS DE RESULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

CONTENU

BLOC DE COMPETENCES 1 :

BC1	Compétences évaluées
développer la prise de mandats de biens immobiliers et fonciers	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection de biens immobiliers et fonciers (habitations et terrains) dans un secteur géographique donné, selon les orientations fixées par la direction de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'estimation d'un bien immobilier et ou foncier en lien avec la Direction de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Prise d'un mandat immobilier en tenant en compte des orientations de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion commerciale du bien immobilier et ou foncier en lien avec la direction de l'agence immobilière.

Durée indicative : 63 heures soit 9 jours

BLOC DE COMPETENCES 2 :

BC2	Compétences évaluées
accompagner le client acquéreur à l'achat d'un bien immobilier et ou foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et prise en charge du client acquéreur au sein de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil et analyse de la demande du client acquéreur avec la direction de l'agence immobilière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et présentation de biens immobiliers et fonciers pouvant correspondre au projet du client acquéreur.
	<ul style="list-style-type: none"> • Planification et visite des biens immobiliers et ou fonciers auprès du client acquéreur.

Durée indicative : 56 heures soit 8 jours

BLOC DE COMPETENCES 3 :

BC3	Compétences évaluées
Effectuer l'intermédiation pour la contractualisation de l'acte de vente du bien immobilier et ou foncier	<ul style="list-style-type: none">• Conseil pour l'achat des biens immobiliers et ou fonciers en vue de l'élaboration d'une promesse d'achat avec le client acquéreur.
	<ul style="list-style-type: none">• Proposition de l'offre d'achat du bien immobilier au client-vendeur.
	<ul style="list-style-type: none">• Préparation administrative de l'avant contrat relative à la transaction commerciale entre les deux parties.
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des clients et suivi de l'avant-contrat jusqu'à la répétition de la vente.

Durée indicative : 77 heures soit 11 jours

Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP
Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet Socle juridique

Durée indicative : Quotas de 42 heures au moins 7 heures pour chacun des blocs